

## **Vous souhaitez vous investir à l'Adbs mais vous vous posez des questions :**

Est-ce vraiment fait pour moi ? Puis-je concilier cet engagement avec mon emploi du temps ? Comment valoriser cette expérience ?

## **Étudiant-e-s, salarié-e-s, retraité-e-s, demandeur-se-s d'emploi...**

Rassurez-vous, tout le monde peut devenir bénévole. C'est très simple et vous en tirerez de grands bénéfices personnels et professionnels !

## **Pourquoi m'engager comme bénévole ?**

- 1. J'acquiers de l'expérience au sein d'une association professionnelle de référence !**  
Grâce au bénévolat, vous développez de nouvelles compétences que vous pouvez utiliser partout. L'expérience acquise et l'engagement peuvent être valorisés dans un CV ou pour l'obtention d'un diplôme.
- 2. Je fais de nouvelles rencontres !**  
Être bénévole au sein d'une association professionnelle, c'est l'opportunité de rencontrer des professionnel-le-s d'horizons très différents.
- 3. Je partage mes expériences et mes compétences !**  
L'activité bénévole vous permet d'échanger sur l'évolution de nos métiers et sur nos pratiques professionnelles.
- 4. Je participe gratuitement à certaines animations !**  
Votre investissement bénévole vous permet de participer gratuitement à certaines animations.

## **Quelles sont les conditions pour devenir bénévole ?**

1. Être adhérent-e de l'Adbs.
2. Respecter les statuts de l'Adbs.
3. Partager l'éthique et les objectifs de l'association présentés dans son manifeste.

## **Quelles missions vais-je accomplir ?**

L'Adbs a besoin de toutes les bonnes volontés et peut vous proposer des missions variées :

- Accueil lors des rencontres de l'association
- Organisation de rencontres (conférences, journées d'étude, etc.)
- Rédaction de comptes-rendus de réunion ou de manifestations
- Suivi de la trésorerie

- Animation d'un groupe sur le site de l'Adbs en tant que webmestre
- Animation d'une communauté Adbs sur les réseaux sociaux (page Facebook, compte Twitter, etc.)
- Réalisation de supports de communication (affiches, flyers, etc.)
- Participation à des groupes de travail (Emploi, Think Tank, etc.)
- Participation aux instances décisionnaires
- Représentation de l'Adbs lors de réunions, auprès de partenaires institutionnels ou associatifs
- etc.

## Comment puis-je concilier mon activité professionnelle et une activité bénévole ?

Pas besoin de consacrer vos journées à l'Adbs. Vous pouvez vous impliquer à votre rythme, de façon ponctuelle ou régulière, selon vos disponibilités. Vous restez libre de choisir la façon de vous engager.

Les professionnel-le-s peuvent, sous certaines conditions, bénéficier de congés pour s'investir dans la vie associative (congés d'engagement associatif, congé pour représenter son association).

## Être bénévole, ça coûte de l'argent ?

Les frais engagés par les bénévoles sont remboursés à condition qu'ils correspondent à des dépenses réelles et justifiées, engagées pour les besoins de l'activité associative.

## Je veux m'engager à l'Adbs, qui dois-je contacter ?

1. Je souhaite agir à proximité de chez moi, je contacte un [groupe régional](#) [1] ou la présidence du conseil des régions (si la délégation régionale est en sommeil).
2. Je souhaite m'investir autour de mon secteur d'activité professionnelle, je contacte un [groupe sectoriel](#) [2] ou la présidence des secteurs (si le secteur est en sommeil).
3. Je souhaite participer aux choix stratégiques de l'association, je présente ma candidature pour rejoindre le [conseil d'administration](#) [3] de l'Adbs.

### En savoir plus :

- [Le guide du bénévolat](#)

[https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/guide\\_du\\_benevolat.pdf](https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/guide_du_benevolat.pdf) [4]

- **Le portefeuille de compétence**

<https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/DOC1portefeuilleliens.pdf> [5]

**URL :** <https://www.adbs.fr/etre-benevole-a-ladbs>

**Liens**

[1] <https://www.adbs.fr/groupes/regions>

[2] <https://www.adbs.fr/groupes/secteurs>

[3] <https://www.adbs.fr/conseil-dadministration-de-ladbs>

[4] [https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/guide\\_du\\_benevolat.pdf](https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/guide_du_benevolat.pdf)

[5] <https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/DOC1portefeuilleliens.pdf>